



Légende

 Périmètre du R111-3 conservé CCGVM

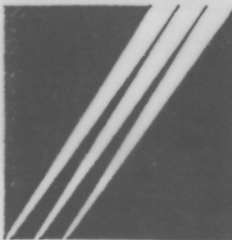
 Limites communales

Zone A : Risque d'inondation important

Zone B : Risque d'inondation à prendre en compte

71,71 : Cote NGF de référence système IGN 1969

Limites du R111-3 du code de l'urbanisme sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne, suite à l'annulation de l'arrêté préfectoral du 15 février 2022, portant approbation du PPRI d'Epernay - secteur CCGVM, par le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.



Ministère
de l'Équipement,
du Logement
et des Transports

Direction
Départementale
de l'Équipement

Marne

Service de
l'Aménagement

40 Bd Anatole France
51022
Châlons sur Marne cedex
Téléphone
26 70 30 30
Télécopie
26 70 41 53

**DELIMITATION DE ZONES EXPOSÉES
AUX RISQUES D'INONDATION ET DE
GLISSEMENT DE TERRAIN**

APPLICATION DE L'ARTICLE R111 -3
DU CODE DE L'URBANISME

VU pour être annexé
à notre arrêté
en date de ce jour
CHALONS S/MARNE,
le **04 DEC. 1992**
LE PREFET

SÉCTEUR D'EPERNAY

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
Signé Claude BALLADE

Pour Copie Conforme
Pour le PRÉFET
et par délégation
L'INTENDANT CHIEF DE BUREAU
M. J. Delis
MAIRIE D'EPERNAY

PLAN DE ZONAGE
annexé au PLAN DES SERVITUDES

ECHELLE 1/10 000

PIECE N°3

DRESSE PAR LE TECHNICIEN DES T.P.E.	VERIFIE PAR LE CHEF DU BUREAU AMENAGEMENT	VU ET PRESENTE POUR LE D.D.E., LE CHEF DU SERVICE AMENAGEMENT
<i>Hebrard</i>	<i>Roquin</i>	<i>Journet</i>
Ph. HEBRARD	B. ROQUIN	R. JOURNET
	Dessin : S. Piard	

